

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale |
| Herausgeber: | Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner |
| Band: | 1 (2004) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Protection de la nature et aménagement ... ou : qui joue le premier violon? |
| Autor: | Andersen, Igor / Fischer, Christoph von |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-957425 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection de la nature et aménagement...

14



La collaboration entre aménagistes et spécialistes du milieu naturel et rural est souvent marquée par deux approches divergentes : le développement pour les uns, la préservation pour les autres. *collage* a invité trois «professionnels de la nature», engagés dans l'administration, dans l'enseignement ou en tant que mandataire, pour discuter de la pratique de cette co-habitation quotidienne. Ce n'est pas en dernier lieu le concept du développement durable qui réunit les spécialistes autour d'une table, mais les exigences sont hautes. Si tout le monde se met d'accord sur le rôle de «chef d'orchestre» qu'est l'aménagiste, la désignation du premier violon reste ouverte.

Entretiens réalisés pour
collage par:
► Igor Andersen,
architecte urbaniste,
Lausanne
► Christoph von Fischer,
géographe-urbaniste,
Genève

La table ronde a eu lieu le 12 décembre 2003 avec la participation de Guy Dériaz, associé du bureau ACADE à Lausanne, Yvan Français, Professeur HES dans la filière Gestion de la nature de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier (GE), et Gilles Mullhauser, chef du Service de la faune, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) du canton de Genève.

même titre que les ingénieurs en transports par exemple.

Dériaz: Le problème, c'est quand le «chef d'orchestre» veut faire plus que mettre en musique et imposer un point de vue, quand il supprime certains «registres». L'aménagiste ne devrait pas être celui qui prend les décisions, mais celui qui aide à ce qu'elles soient prises. Dans ce sens, l'aménagiste est plus une «méthode» qu'une discipline propre, et le personnage, l'état d'esprit de l'aménagiste devient ainsi primordial.

Francey: Finalement, bien que d'horizons différents, ils aboutissent au même point, c'est-à-dire à l'interface entre les besoins des usagers, de la société et de l'administration. Dans le travail en équipe de spécialistes, dont les environnementalistes, l'aménagiste a la lourde tâche d'être le porte parole impartial des intérêts sectoriels, tout en étant dans la position de l'interpellateur: celui qui pose les «mauvaises questions» au bon moment pour relancer le débat. Enfin, c'est lui qui fera la synthèse entre les intérêts sectoriels.

collage: Vous venez de nous décrire une situation «idéale». Comment vivez-vous les collaborations concrètes que vous menez avec les aménagistes?

Dériaz: Idéalement, il faut souhaiter un équilibre entre les différents intervenants dans le processus d'aménagement du territoire, mais pratiquement, il m'est arrivé de vivre des situations de rapports de force importants, avec des volets entiers d'études qui ont été volontairement mis de côté, ou sous-évalués par les aménagistes.

...ou: qui joue le premier violon?



Notamment dans des études de plan directeur dans des communes rurales, il y a une tendance de développer l'habitat, les infrastructures, l'emploi, et en annexe, les forêts et la zone agricole qui sont considérées comme un terrain de jeux pour les citadins. A notre avis, un tel point de vue n'est pas acceptable. Il doit être envisageable que les intérêts de l'agriculture l'emportent aussi sur l'industrie...

Mullhauser: Par rapport au rôle idéal où on veut admettre que l'aménagiste est le «chef d'orchestre», des rapports de force très clairs se mettent en place et il y a à mon sens un parti pris clair d'urbaniste dans bon nombre de projets. On assiste à une tendance visant à limiter le mandat de l'aménagiste au développement du «milieu humain» et on oublie tous les autres. J'aurais envie que l'agriculture par exemple ait une force de proposition, et pas seulement de réaction par rapport aux besoins socio-économiques !

Francey: L'aménagiste est néanmoins souvent pris entre le marteau et l'enclume. Le pouvoir politique pousse vers des résultats en fonction de certains objectifs et cette pression se transmet aux différents spécialistes impliqués. Trouver le juste milieu entre les différents spécialistes est quelque chose de difficile, c'est pourquoi les choix qui sont opérés doivent s'expliquer dans le dialogue – d'autant plus que l'aménagement du territoire n'est pas une science exacte, mais doit évoluer en fonction des dynamiques du projet. Mais il faut aussi admettre qu'il peut y avoir parfois certains spécialistes qui jouent mal leur partition...

collage: Cependant, il est facile de leur jeter la pierre... Ne trouvez-vous pas qu'il est plus aisé de se réfugier derrière son rôle de spécialiste ?

Francey: Au premier abord, ça paraît plus simple d'être spécialiste, mais en même temps il est très difficile de faire valoir son point de vue face aux autres professionnels, particulièrement dans un domaine comme la protection de la nature où les notions sont parfois plus floues et moins reconnues. En même temps, je sens une évolution entre spécialistes pour élaborer un langage commun pour arriver à proposer des solutions qui sont comprises par tous: si on prend l'exemple d'un projet d'autoroute dans les années quatre-vingt, l'ingénieur en transport avait encore beaucoup de peine à comprendre les points de vue d'un biologiste. Aujourd'hui, cela a beaucoup évolué.

Mullhauser: L'aménagiste devrait donc pouvoir compter sur la capacité de «généraliste» de chaque spécialiste, mais en même temps, là où le rapport de force s'illustre fréquemment, c'est dans la manière dont l'aménagiste accorde un temps de parole à chacun pour qu'il se fasse comprendre. Pour moi, l'exemple de l'étude d'impacts sur l'environnement représente justement un des derniers cas où on peut encore se contenter de jouer la carte du spécialiste. Mais dans les études d'aménagement ce rôle est devenu impossible – nous sommes tous obligés d'être généralistes, de faire les choix ensemble.

Dériaz: C'est d'autant plus vrai qu'il y a une quinzaine d'années, les décisions se prenaient de manière beaucoup plus sectorielle, alors qu'aujourd'hui, les points de vue sectoriels se

Zusammenfassung

Planen und Schützen: gemeinsam und nachhaltig

Mit den Umweltverträglichkeitsprüfungen und dem Auftauchen des Begriffs der nachhaltigen Entwicklung sind die Umweltfachleute zu unumgänglichen Partnern der Raumplanung geworden... zumindest wenn der Raumplaner seine Rolle fachgerecht erfüllt.

16

Tatsächlich kommt dem Raumplaner durch die Vielzahl – und nicht selten die Divergenzen – der im Raum vorhandenen Interessen mehr denn je die Rolle des Dirigenten eines vielstimmigen Orchesters zu, eines unvoreingenommenen Sprechers zweitrangiger Interessen, eines Spezialisten der Konsensfindung. Zu oft wird der Auftrag des Raumplaners nur als Entwickler der «menschlichen Umwelt» verstanden, auf Kosten anderer Interessen, speziell der «natürlichen Umwelt».

Die allgemeine Verbreitung der Mitwirkungsverfahren erlaubt es, diese Fragen breiter und offener zu verfolgen als bisher und die beteiligten Spezialisten für die Gesamtproblematik zu sensibilisieren. Heute gilt es diese Mitwirkungsverfahren weiterzuentwickeln, den Austausch unter Spezialisten zu stärken und die Entscheidungsfindung effizienter zu gestalten. Aus der Sicht der Umweltfachleute kommt dabei den Raumplanern eine ganz besondere Rolle zu.

discutent dans le cadre d'une concertation animée par l'aménagiste. Dans ce contexte de concertation, les spécialistes doivent à la fois comprendre les autres domaines, mais aussi admettre des concessions déjà dans le cadre de leur propre travail – autrement notre travail de spécialiste devient une permanente frustration.

collage: *Est-ce que la notion de «développement durable» a fait évoluer les modes de collaboration?*

Francey: La notion de développement durable a eu le mérite de fédérer les différents acteurs autour d'un même concept, chacun se sentant concerné au moins par l'un des piliers. Même si dans les faits, ça n'a pas réglé tous les problèmes, loin s'en faut, au moins tout le monde a été interpellé, ou même fédéré pour parler ensemble du développement. Le principe d'une concertation à la base permet d'assurer la prise en compte «locale» et, surtout, nous garde de n'être que des spécialistes. Plus particulièrement dans le domaine de la protection de l'environnement, le débat transsectoriel oblige aussi de prendre du recul par rapport à un cadre de référence fortement normalisé – listes rouges, normes et lois – et de le re-mettre à jour de temps en temps.

Dériaz: Au début, l'obligation de parler «développement durable» a littéralement été imposé par le forceps. Aujourd'hui, la difficulté vient du fait que le concept du développement durable est tellement flou que chacun s'est mis à l'interpréter à sa façon, au point qu'il en est presque devenu une source de conflit car il réunit sous un même toit des points de vue diamétralement op-

posés. Il y a une sorte de réaction de rejet du concept à cause du fait qu'il est devenu tellement lourd à porter.

Mullhauser: Malgré tout, le développement durable a eu un important effet sur les méthodes de travail. A chaque fois qu'on aborde un projet, le développement durable nous donne une «check list» pour analyser les conséquences. Cela nous a permis de développer des indicateurs qui permettent d'appliquer le concept à quelque chose de concret, même si le processus peut parfois être très alourdi du fait de la multiplication des indicateurs – sociaux, économiques et écologiques. Mais il n'en reste pas moins que le rapport de force entre aménagistes et environnementalistes persiste, notamment au niveau de la validation des plans.

collage: *Comment voyez-vous l'évolution de la profession à la lumière de l'apparition de ces nouveaux concepts?*

Mullhauser: Je suis plutôt optimiste, tant l'EIE que le développement durable ont contribué à mettre à jour les rapports de force qui pouvaient exister entre les différents acteurs. Cela nous a permis d'aborder ces questions de manière de plus en plus large et ouverte, de gagner en expérience dans le domaine des discussions transversales et dans notre formation réciproque aux autres disciplines. Tant que nous sommes intellectuellement disponibles, ça ne peut qu'aller mieux.

Dériaz: Je suis d'accord qu'il y a eu une bonne évolution dans la formation, mais avec l'augmentation du nombre d'acteurs, les concertations sont devenues toujours plus longues et compliquées, ce qui a pour effet qu'il devient toujours plus difficile de faire accepter des décisions politiques. L'enjeu est de développer des outils de concertation et la capacité de partage tout en gagnant de l'efficacité.

Francey: En même temps, l'avantage de la notion du développement durable est qu'elle nous permet de poser ces questions frontalement à tous les acteurs, autant à l'économiste («Comment développer dans le respect de l'environnement?») qu'à l'environnementaliste («Qu'est-ce que j'apporte à l'économie et au social?»). ■